

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil d'Administration | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 13 | 13 | 11 |

| Date de la Convocation |
|------------------------|
| 17/02/2026 |

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Président.

N°2026-01-001

Objet :

**APPROBATION DU
PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
1^{er} décembre 2025**

Etaient présents : CHERPIN Ludovic, REYBAUT Anne, HADJAB Mohamed, DEMURGE Frédéric, FILLON André, MARCHAND Eric, BROSSETTE Nicole, DEBISE Nicole, DELETRE Suzanne, DU TERRAIL Gérard, LECONTE Christiane.

Absent(s) excusé(s) : DEHOULE Anaïs pouvoir à BROSSETTE Nicole

Absent(s) : BARBEYS Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. FILLON André

Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil d'administration, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve et arrête le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025, ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré,
En séance publique, les jour, mois et an susdits.

André FILLON
Secrétaire



Ludovic CHERPIN
Président

